

Modalités particulières

Pour vous aider, contacter le Département du Nord

Marchés gérés par décompte :

Le dépôt de factures liées à des marchés gérés par décomptes se fait via la sélection « **facture** » et non pas « acompte ».

Factures papier :

Pour le traitement des factures papier, envoyer un exemplaire unique à l'adresse suivante en mentionnant impérativement **FACTURES** :

Département du Nord
FACTURES
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex

Autres documents que la facture :

À ce jour l'utilisation de Chorus Pro ou de l'adresse de facturation papier est exclusivement réservée au dépôt ou à l'envoi des factures. Les autres documents doivent être transmis à vos interlocuteurs habituels.

Pour vous accompagner, le Département du Nord a mis en place une page dédiée sur son site institutionnel, où vous retrouverez des informations complémentaires ainsi qu'une foire aux questions.

<http://lenord.fr/chorus>



Création : Département du Nord - BIRCOM Graphisme SG - Photos : © iStock photo - 2017

Adresser la facture sous forme électronique au Département du Nord

Modalités pratiques

Pourquoi passer à la facture électronique ?



Le Département du Nord soutient l'effort de dématérialisation exprimé dans l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 et encourage l'utilisation de la facture sous forme électronique plutôt que papier.

Le portail Chorus Pro répond aux enjeux de simplification, de modernisation et d'économie :

- sécurisation des échanges
- gain de temps
- plus de frais postaux
- traçabilité
- suivi en ligne

Le dépôt de votre facture vous dispense de l'envoi au format papier.

Comment passer à la facture électronique ?

La plate-forme **Chorus Pro** vous permet de déposer gratuitement et en toute sécurité vos factures au format électronique.

Une utilisation intuitive à l'aide des bonnes informations :

- rechercher le **SIRET du client CD59** :

CD59 - Département du Nord	22590001801244
CD59 - Forum départemental des sciences	22590001802747
CD59 - Laboratoire départemental	22590001801533

- saisir le **numéro engagement** présent sur le bon de commande émis par le Département du Nord¹
Par exemple : E2381294 ou M30172 ou C201616827
- ne pas compléter le **code service**



Rappel des éléments constitutifs d'une facture quel que soit son format

Pour le traitement de chaque facture (au format électronique comme au format papier), il est impératif de mentionner les éléments suivants déterminés à partir du décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique :

- Date d'émission de la facture
- Désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture
- Numéro d'identifiant unique (basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture)
- **Référence de l'engagement**
- Date de livraison ou d'exécution
- **Quantité et dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés**
- Prix unitaire HT des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou leur prix forfaitaire
- Montant total HT et le montant de la taxe à payer, la répartition de ces montants par taux de TVA
- Modalités particulières de règlement
- Renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires

¹. Facultatif jusqu'au 01/03/2017